



TEP



EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

L'entrée en formation d'un candidat pour la mention dressage, concours complet d'équitation et concours de saut d'obstacles du DEJEPS, spécialité perfectionnement sportif, est conditionnée par la validation d'exigences préalables conformément aux arrêtés du 25 janvier 2011.

Les exigences préalables requises pour accéder à la formation prévues à l'article D.212-44 du code du sport sont les suivantes :

- être capable de démontrer une maîtrise technique d'un niveau « Amateur 1 grand prix » dans la discipline du concours de saut d'obstacles ;
- être capable de conduire une séance de perfectionnement dans la discipline du concours de saut d'obstacles.

Il est donc mis en place :

- un test technique (115cm/ 12 obstacles)
- un test pédagogique (séance de 30min pour des galops 7)

Le test technique

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 1 Grand Prix (ou de niveau équivalent).

Normes techniques : Cotes : 1,15 m/12 obstacles minimum dont 2 combinaisons (un double et un triple), rivière facultative. Vitesse réglementaire.

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Le test pédagogique

Lieu : au sein du centre de formation ou au sein d'une structure d'accueil adaptée au contexte de l'épreuve.

Conduite d'une séance de perfectionnement d'une durée **de 30 minutes** dans la discipline du

CSO, **pour 3 cavaliers de niveau galop 7 minimum**, a partir d'un objectif défini et tire au sort, suivi d'un entretien de 20 minutes et précède d'une préparation de 45 minutes comprenant la mise en place et les aménagements éventuels du terrain d'exercice.

Exemple d'objectifs proposés :

- Proposer une séance visant à améliorer le fonctionnement des cavaliers à l'obstacle.
- Proposer une séance visant à développer la capacité des cavaliers à varier l'amplitude dans un enchaînement d'obstacles.
- Proposer une séance visant à développer la capacité des cavaliers à conduire sur un enchaînement d'obstacles.

Nos élèves BPJEPS sont les cobayes lors de cette évaluation en pédagogie.

Nom : Prénom : Date :

DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » Mention « concours de sauts d'obstacles »

EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Grille d'évaluation du Test technique

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 1 Grand Prix (ou de niveau équivalent).

Normes techniques : Cotes : 1,15 m/12 obstacles minimum dont 2 combinaisons (un double et un triple), rivière facultative. Vitesse réglementaire.

Tenue et Harnachement conformes au règlement de CSO en vigueur au moment du passage du test.

Respect des conditions réglementaires d'élimination.

Critères	Acquis	Non acquis	Commentaires
Attitude, stabilité, aisance, liant et fonctionnement du cavalier			
Emploi des aides			
Cadence, activité, amplitude			
Trace : qualité des courbes et centrage			
Correction des abords			
Harmonie, Fluidité			
<i>Il faut avoir validé au moins 5 critères sur 6</i>			

Acquis

Non Acquis

Signature du Jury :



Nom : Prénom : Date :

DEJEPS spécialité « perfectionnement sportif » Mention « concours de sauts d'obstacles »
EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Grille d'évaluation Test pédagogique

Conduite d'une séance de perfectionnement d'une durée de 30 minutes dans la discipline du CSO, pour 3 cavaliers de niveau galop 7 minimum, à partir d'un objectif défini et tire au sort, suivi d'un entretien de 20 minutes et précède d'une préparation de 45 minutes comprenant la mise en place et les aménagements éventuels du terrain d'exercice.

Exemple d'objectifs proposes :

- Proposer une séance visant à améliorer le fonctionnement des cavaliers à l'obstacle.
- Proposer une séance visant à développer la capacité des cavaliers à varier l'amplitude dans un enchaînement d'obstacles.
- Proposer une séance visant à développer la capacité des cavaliers à conserver une cadence régulière dans un enchaînement de sauts.

Etre capable de :	Acquis	Non acquis	Commentaires
SEANCE			
Gérer la sécurité des cavaliers et des chevaux et des tiers lors de la séance			
Aménager le terrain d'exercice dans la perspective d'une séance de perfectionnement			
Maitriser l'espace et les différents temps de la séance			
Proposer une progression technique cohérente			
Maitriser une communication favorisant l'implication et l'intérêt des cavaliers			
ENTRETIEN			
Evaluer et analyser son action			
Proposer des pistes de remédiation			
<i>Les 5 critères en gras doivent être obligatoirement validés</i>			

Acquis

Non Acquis

Signature du Jury :



EQUIVALENCES DU DEJEPS

Pour les TEP :

Est dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3 :

- Pour la partie technique :
 - le cavalier justifiant de 5 classements en compétitions de niveau Amateur 2 grand prix au minimum ou équivalent en concours de saut d'obstacles dans les trois dernières années, au moyen d'une attestation de performance délivrée par la DTN ;
 - le sportif de haut niveau dans la discipline du concours de saut obstacles inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L 221-2 du code du sport ;
- Pour la partie pédagogique :
 - le candidat titulaire du BPJEPS mention « activités équestres » ou du BEES 1 mention « activités équestres » ou mention « équitation »

Certains diplômes donnent des équivalences pour le DEJEPS CSO :

- Brevet fédéral d'entraîneur niveau 2 (BFE2) CSO → UC1 et UC 3
- BEES1 ou BPJEPS mention Equitation + cinq classements dans le premier quart en « Amateur 1 Grand Prix » ou « Pro 3 » minimum ou équivalent → UC4

	BFE2	BEES ou BPJEPS + 5 classements dans le 1 ^{er} quart en Amateur 1 Grd prix ou Pro 3	le cavalier justifiant de 5 classements en compétitions de niveau Amateur 2 grand prix au minimum	le sportif de haut niveau	BPJEPS mention «activités équestres » ou du BEES 1 mention «activités équestres » ou mention «équitation »
TEP TECHNIQUE			A	A	
TEP PEDAGOGIQUE					A
UC 1	A				
UC 2					
UC 3	A				
UC4		A			